

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR – COMITE DES BOUCHES DU RHONE

8^{ème} TOURNOI NATIONAL DE L'ASSUP FOS SUR MER TENNIS DE TABLE

REGLEMENT

<u>Date du Tournoi :</u>	Dimanche 05 juin 2022
<u>Lieu du Tournoi :</u>	Gymnase de la Jonquière Allée des Pins 13270 Fos sur Mer
<u>Direction du Tournoi :</u>	Frédéric CAVAILLE (Tél : 06.03.94.96.91)
<u>Juge-Arbitre :</u>	Carine GEBLEUX - JA3 – N° 136150
<u>Inscriptions :</u>	Frédéric CAVAILLE <i>Téléphone :</i> 06.03.94.96.91

Article 1 :

Le Club de l'ASSUP Fos sur Mer Tennis de Table organise le Dimanche 05 juin 2022 au Gymnase de la Jonquière, la huitième édition de son Tournoi « Jean-Claude AGNIEL », tournoi homologué National B.
Le Tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés FFTT.
Le Tournoi est homologué (N° 1342 / 2021 - B) par la FFTT, et de ce fait les règlements fédéraux seront strictement appliqués.

Article 2 :

Le Tournoi se déroulera sur 27 tables homologuées FFTT. Le nombre maximum d'inscrits par tableau est de **60 joueurs**.
Le tirage au sort aura lieu dans la salle du club au Gymnase de la Jonquière le samedi 04 juin 2022 à 14h00.
Dans tous les tableaux les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.
Tous les tableaux commencent en poules de 3 joueurs. Les deux premiers sont qualifiés pour le tableau final. Le tableau final est un tableau à élimination directe.
Le tableau Toutes Séries Dames est exclusivement dédié aux licenciées féminines.
Le tableau Toutes Séries Messieurs est exclusivement dédié aux licenciés masculins. Une dérogation pourra toutefois être accordée, sur demande, aux féminines ne pouvant jouer que sur le tableau TS Dames (joueuses ayant plus de 2299pts).
Les Poussins ne pourront s'inscrire que dans les tableaux "Poussins" et "Benjamins".

Article 3 :

Le tournoi se déroulera sans interruption. Une buvette avec barbecue, grillades, viennoiseries, boissons chaudes et froides, sandwiches, barres chocolatées, etc., fonctionnera toute la journée.

Article 4 :

Tableaux, horaires et récompenses :

+ de 3 500€ de dotations

		1/2 Finaliste	Finaliste	Vainqueur
TS Messieurs	15H30	120 €	250€ + Coupe	500€ + Coupe
TS Dames	14H30	30 €	60€ + Coupe	120€ + Coupe
5 à 2299	12H30	60 €	120€ + Coupe	250€ + Coupe
5 à 1899	9H30	45 €	90€ + Coupe	180€ + Coupe
5 à 1699	13H30	35 €	70€ + Coupe	140€ + Coupe
5 à 1499	11H30	25 €	50€ + Coupe	100€ + Coupe
5 à 1299	8H30	20 €	40€ + Coupe	80€ + Coupe
5 à 1099	12H30	20 €	35€ + Coupe	70€ + Coupe
5 à 899	10H30	20 €	30€ + Coupe	60€ + Coupe
5 à 699	8H30	15 €	25€ + Coupe	50€ + Coupe
Benjamins	14H30	15€*	25€* + Coupe	50€* + Coupe
Poussins	14H30	15€*	25€* + Coupe	50€* + Coupe

* Les récompenses des tableaux "Poussins" et "Benjamins" seront sous forme de Bons d'Achats.

Le jour du tournoi un tirage au sort aura lieu (parmi les joueurs présents) pour désigner le gagnant d'un chèque de 200€.

Pointage une demi-heure avant l'horaire indiqué.

Article 5 :

Catégories et classements saison 2021/2022 de la seconde phase (Janvier 2022). Licence ou Certificat Médical obligatoires.

Les droits d'engagement sont limités à 3 tableaux.

9€ pour 1 tableau, 17€ pour 2 tableaux et 24€ pour 3 tableaux, hors tableaux « Jeunes » 6€ et « Toutes Séries » 10€.

Les inscriptions doivent parvenir au plus tard avant le vendredi 29 mai à 20h.

Par téléphone : 06.03.94.96.91 (Frédéric CAVAILLE)

Une confirmation de votre engagement vous sera envoyée par sms. Toute personne **absente sans justification** le jour du tournoi verra son inscription, pour les éditions à venir, susceptible d'être refusée.

Article 6 :

Le club ayant le plus d'inscrits le jour du tournoi remportera le Trophée "Jean-Claude AGNIEL".

Le Trophée sera remis en jeu chaque année et se conservera toutes les 5 éditions ou lorsqu'un club l'emportera deux ans d'affilée.

En cas d'égalité les organisateurs se réuniront afin d'élire le vainqueur.

Article 7 :

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

Article 8 :

Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le Juge-Arbitre leur attribue. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le Juge-Arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 9 :

Les balles seront fournies par les joueurs et devront être homologuées ITTF, en cas de litige entre les joueurs pour le choix de la balle un tirage au sort sera effectué par le Juge-Arbitre.

Des chaussures de sport et une tenue sportive (short et maillot) conforme seront exigées.

Article 10 :

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, dommages et dégradations pouvant survenir dans les locaux du Gymnase de la Jonquière ainsi que sur le parking du gymnase et alentours.

L'ASSUP Fos sur Mer Tennis de Table décline toute responsabilité en cas d'accident en cours et hors compétition et se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Article 11 :

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 12 :

Pour tout point non prévu au règlement, il sera fait application des règlements de la FFTT.

Article 13 :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier un tableau et les récompenses, si « faute de participants ». Le tournoi peut être annulé sans préavis et unilatéralement en fonction :

- De la disponibilité des locaux municipaux ;
- De la disponibilité des membres organisateurs ;
- Du nombre insuffisant de participants.

Article 14 :

Il est formellement interdit de coller des revêtements en dehors des espaces prévus à cet effet. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.